



Déclaration de l'AED concernant la détention des avocats *Ramazan Demir, İrfan Arasan, Ayşe Acinikli, Hüseyin Bogatekin, Şefik Çelik, Adem Çalışçı, Ayşe Basar, Tamer Doğan et Mustafa Ruzgar* (le 16 Mars 2016, à Istanbul) et auparavant la détention des «Universitaires Pour la Paix».

Parmi tous les différents cas de violations des droits humains que l'AED / EDL (Avocats Européens Démocrates/ European Democratic Lawyers) suit, la situation en Turquie est particulièrement inquiétante.

Au petit matin du 16 de Mars 2016, la police a fait irruption dans les domiciles privés de plusieurs avocats/avocates à Istanbul. Huit parmi eux membres du OHD (Özgürlükçü Hukukçular Derneği - Association des Avocats de la Liberté), et l'un d'entre eux, également membre de ÇHD (Çağdaş Hukukçular Derneği - Progressive Lawyers Association) ont été arrêtés pour des accusations de terrorisme: *Ramazan Demir, İrfan Arasan, Ayşe Acinikli, Hüseyin Bogatekin, Şefik Çelik, Adem Çalışçı, Ayşe Başar, Tamer Doğan* ont été mis en garde à vue. Plus tard, un dernier avocat a été arrêté: *Mustafa Rüzgar*.

Aujourd'hui, nos confrères ont été libérés. C'est là une bonne nouvelle, bien que le juge ait émis une interdiction de quitter le pays pour certains d'entre eux.

Selon nos informations, il n'y a aucune justification à ces arrestations et aux perquisitions. Les avocats sont accusés de "travailler pour, ou appartenir à une organisation terroriste." Tout indique que les accusations sont fondées sur leurs activités professionnelles.

Ni la police ni le procureur n'ont fourni d'information sur le dossier de l'accusation et des arrestations. Les avocats ont été arrêtés sans inculpation connue et sans avoir accès à l'information concernant leur arrestation.

À l'heure actuelle l'UE négocie avec la Turquie une future politique commune, ce qui constitue encore une raison de plus pour refuser toute attaque par l'Etat turec contre les défenseurs des droits de l'homme, contre les avocats, contre les universitaires, les politiciens

et les citoyens qui défendent un changement démocratique pour la Turquie et pour le Kurdistan. Toute personne travaillant pour la paix ne doit pas et ne peut pas être considérée comme un terroriste et/ou membre du PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan), car cela signifie que pour l'Etat turc la seule logique est la répression. Avec de telles actions, la Turquie ne respecte pas les normes minimales de la démocratie et des droits nécessaires pour être un membre de l'UE.

De plus, la semaine dernière, en seulement 3 jours, au moins 320 citoyens ont été arrêtés et accusés d'être membres de/ou de fournir un soutien au PKK. Cette vague d'arrestations de journalistes, d'universitaires et d'avocats des droits de l'homme doit cesser.

Nous considérons que tous ces faits constituent une attaque contre le peuple et une tentative de faire taire l'opposition en Turquie. Les «*Universitaires pour la Paix*» qui ont signé une pétition contre le gouvernement critiquant les agressions militaires de nombreuses villes kurdes, ont été arrêtés, dans certains cas licenciés, et dans de nombreux cas sanctionnés par des mesures disciplinaires. 3 universitaires: *Esra Mungan, Kivanç Ersoy et Muzaffer Kaya* ont été emprisonnés.

Pour ces raisons, nous demandons au gouvernement turc de:

I.- **Respecter les Principes de base relatifs au rôle du Barreau** (adoptés par le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants tenu à La Havane (Cuba) du 27 août au 7 septembre 1990), à savoir:

- permettre aux avocats de s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue;
- permettre aux avocats de voyager et communiquer avec leurs clients librement, dans le pays comme à l'étranger
- Et de veiller à ce que les avocats ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie.

II.- **Garantir** le respect des garanties prévues par l'article 6 de la CEDH: un procès équitable, un tribunal indépendant et impartial établi par la loi et le droit d'être présumé innocent, d'être informé de la nature et la cause de l'accusation; et de disposer du temps et des moyens nécessaires à la préparation de la défense.

III.- **Garantir** la séparation des pouvoirs: l'élément qui crée la plupart des discussions et des plaintes est la façon dont, dans ce type de cas, les membres de la Cour sont élus par le Conseil supérieur de la magistrature dominé par l'exécutif. Cela rend impossible l'indépendance de la justice et contraint les juges et les procureurs dans leur travail parce qu'ils sont soumis aux décisions politiques du ministère de la Justice.

IV.- Garantir l'exercice réel de la liberté d'expression, d'information et la liberté idéologique, qui ne sont pas respectées à l'heure actuelle.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, nous allons porter ces affaires devant les institutions européennes et le Parlement européen. Nous croyons que cette situation ne garantit pas l'exercice des droits fondamentaux et civils tels qu'ils figurent dans les traités signés par la République de Turquie. Nous pensons qu'à l'heure actuelle la Turquie ne peut pas devenir membre de l'UE sans réformes démocratiques profondes.

Créteil, Madrid, Barcelona, Amsterdam, Milano, Istanbul, Bilbo, Bruxelles, Berlin,
20th of March 2016,